

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le

ID : 071-217103084-20250919-20\_2025-DE

S<sup>2</sup>LO

Séance du 19/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Christian DUGUÉ

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 7

Présents : 4

Excusés : 3

Nombre de suffrages  
exprimés : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation

11/09/2025

Date d'affichage

11/09/2025

publication du :

25/09/2025

## Etaient présents :

Mme BONARDOT Françoise, M. DEGIOANNI Léopold, M. DUGUÉ Christian,  
Mme HORBATIUK Marie

Procuration(s) : Mme KELLER Geneviève (pouvoir à Mme F. BONARDOT),  
Mme. DEGIOANNI Justine (pouvoir à M. L. DEGIOANNI),

Etai(ent) absent(s) : Mme HORBATIUK Marie

Etaient excusés : Mme DYON Pascale, Mme DEGIOANNI Justine, Mme  
KELLER Geneviève

A été nommée comme secrétaire de séance : Françoise BONARDOT

## Dispositif ORE

Le maire expose l'intérêt pour la biodiversité et sur le plan financier que le dispositif ORE pourrait présenter pour la commune de MONTCEAUX-RAGNY. Ce dispositif permet aux propriétaires publics ou privés de biens immobiliers qui le souhaitent, de mettre en place une protection environnementale sur un bien.

Cette protection est volontaire. Elle passe par un contrat librement établi entre le propriétaire du bien immobilier et son cocontractant, qui peut être une collectivité publique (État, communes, départements, régions...), un établissement public ou une personne morale de droit privé agissant pour la protection de l'environnement.

Les engagements réciproques des parties au contrat "ORE" visent à conserver, gérer et restaurer des éléments de la biodiversité ou des fonctions écologiques.

La commune présentant 50% de son territoire en forêt et pelouses calcaires, pourrait trouver un double intérêt à s'engager dans un contrat ORE : sur le plan de la biodiversité et au niveau de ses recettes de fonctionnement à travers la dotation pour les aménités rurales.

Le maire propose de mesurer plus avant l'intérêt du déploiement du dispositif ORE sur des biens communaux.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à MONTCEAUX-RAGNY

La secrétaire de séance,  
Françoise BONARDOT

Le Maire,  
Christian DUGUÉ

